

## FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos au 31 Décembre 2017

#### *I- Opinion :*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement FCP VALEURS AL KAOUTHER. Ces états financiers comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables telles qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 1 306 449 DT,
- Un actif net de : 1 296 076 DT,
- Une perte de : 36 051 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement FCP VALEURS AL KAOUTHER au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises de Tunisie.

Toutefois, nous portons à votre connaissance que le comité de contrôle charaique a décidé de prélever un montant de 2 471 DT au titre de purification des revenus 2016 du fonds Al Kaouther. Ce montant a été réparti sur l'exercice 2017 à partir du 01 Avril 2017.

#### *II- Fondement de l'opinion :*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **III- Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **IV- Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport d'activité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

### **V- Responsabilités du gestionnaire pour la préparation des états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises de Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la présentation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **VI- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn) . Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

**VII- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**a) Efficacité du système de contrôle interne :**

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Toutefois, nous avons constaté une erreur du système dans le calcul des droits de sortie ayant eu pour incidence d'augmenter la valeur liquidative de 0,056 DT.

**Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 31 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Salah MEZIOU**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2017**  
**(En Dinars)**

	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE TITRE</b>			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES	<b>AC1</b>	1 031 131	1 328 412
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>			
PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2 (a)</b>	260 406	282 850
DISPONIBILITES	<b>AC2 (b)</b>	14 499	65 286
<b>AUTRES ACTIFS</b>		413	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 306 449</b>	<b>1 676 548</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
OPERATEURS CREDITEURS	<b>PA1</b>	7 152	29 381
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	3 221	3 742
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 373</b>	<b>33 123</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	1 283 205	1 631 664
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	<b>CP2</b>	12 871	11 761
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>1 296 076</b>	<b>1 643 425</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>1 306 449</b>	<b>1 676 548</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017****(En Dinars)**

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
REVENNUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	40 480	56 489
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	13 110	14 478
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>53 590</b>	<b>70 967</b>
<b><i>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</i></b>	CH1	30 757	54 701
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 833</b>	<b>16 266</b>
AUTRES CHARGES	CH2	7 361	5 744
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 472</b>	<b>10 522</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 601	1 239
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>12 871</b>	<b>11 761</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		2 601	-1 239
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		103 029	328 759
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES		-152 989	-164 932
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-1 563	-2 333
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-36 051</b>	<b>172 016</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2017**  
(En Dinars)

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>		
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-36 051</b>	<b>172 016</b>
a- Résultat d'exploitation	15 472	10 522
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	103 029	328 759
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-152 989	-164 932
d- Frais de négociation de titres	-1 563	-2 333
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b>a- souscriptions</b>	<b>59 992</b>	<b>2 243</b>
Capital	61 606	2 039
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-1 372	220
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice	-242	-16
<b>b- Rachats</b>	<b>-371 290</b>	<b>-211 095</b>
Capital	-380 744	-192 846
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	10 862	-19 504
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-2 359	1 255
Droits de sortie	951	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-347 349</b>	<b>-36 836</b>
<b>Actif Net</b>		
a- En début d'exercice	1 643 425	1 680 261
b- En fin d'exercice	1 296 076	1 643 425
<b>Nombre de parts</b>		
a- En début d'exercice	17 189	19 435
b- En fin d'exercice	13 827	17 189
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>93,735</b>	<b>95,609</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-1,96%</b>	<b>10,59%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **PRESENTATION DU FONDS :**

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaique. Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

### ***NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :***

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

### ***NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :***

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### ***NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :***

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

#### **NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

##### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

##### **4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote :**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

##### **4.3 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

##### **4.4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

##### **4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

**NOTE 5 : REGIME FISCAL :**

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

**NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :**

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

**NOTE 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :****AC1- ACTIONS ET DROITS RATTACHEES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	Plus/Moins-value latente	% Actif net
<b>Action et droits rattachés</b>					
CITY CARS	7 256	81 545	76 137	-5 408	5,87%
DELICE HOLDING	7 000	92 939	115 500	22 561	8,91%
ENNAKL AUTOMOBILES	9 000	100 481	113 238	12 757	8,74%
EURO-CYCLES	3 600	48 312	97 304	48 992	7,51%
TELNET HOLDING	20 122	115 205	117 715	2 510	9,08%
TPR	22 604	70 119	83 477	13 358	6,44%
ONE TECH HOLDING	9 532	83 033	126 928	43 895	9,79%
SAH LILAS	8 046	80 542	128 190	47 648	9,89%
SIAME	30 041	110 523	70 386	-40 137	5,43%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228	0,00%
UNIMED	12 991	113 146	102 187	-10 959	7,88%
SAH LILAS DA 2017-2 - 1/17	13	8	11	3	0,00%
UNIMED DA 2017 -11/117	88	75	57	-18	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>132 995</b>	<b>921 156</b>	<b>1 031 131</b>	<b>109 975</b>	<b>79,56%</b>

\*Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2017 se détaillent comme suit :

Plus (ou moins) valeurs potentielles arrêtées au 31 Décembre 2016	6 945
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles relatives à l'exercice 2017	103 029
<b>Plus (ou moins) valeurs latentes arrêtées au 31 Décembre 2017</b>	<b>109 975</b>

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	250 626
- Titres OPCVM	0
<b>TOTAL</b>	<b>250 626</b>

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- Actions	648 456	497 794	-150 662
- Titres OPCVM	0	0	0
- Droits	2 479	152	-2 327
<b>TOTAL</b>	<b>650 935</b>	<b>497 946</b>	<b>-152 989</b>

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
<b>Portefeuille au 31/12/2016</b>	<b>1 321 466</b>
Acquisition actions cotées	250 626
Cessions actions cotées	-648 456
Cessions titres OPVCM	0
Cessions droit d'attributions	-2 479
<b>Portefeuille au 31/12/2017</b>	<b>921 156</b>

## **AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES :**

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2017 à 274 905 DT et sont composés de :

	31/12/2017	31/12/2016	Variations
Placements (a)	260 406	282 850	-22 444
Disponibilités (b)	14 499	65 286	-50 787
<b>TOTAL</b>	<b>274 905</b>	<b>348 136</b>	<b>-73 231</b>

**AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2017	Total	% de l'actif net
Placement « Istithmar Zitouna » du 10/10/2017 pour une durée de 83 Jours	257 000	3 406	260 406	20,09%
<b>TOTAL</b>	<b>257 000</b>	<b>3 406</b>	<b>260 406</b>	<b>20,09%</b>

**AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :**

Les disponibilités s'élèvent à 14 499 DT au 31/12/2017 contre un solde de 65 286 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variations
AMEN BANK	14 377	65 147	-50 770
BANQUE ZITOUNA	122	139	-17
<b>TOTAL</b>	<b>14 499</b>	<b>65 286</b>	<b>-50 787</b>

**PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variations
Rémunération du gestionnaire	5 664	27 898	-22 234
Rémunération du dépositaire	1 488	1 483	5
<b>TOTAL</b>	<b>7 152</b>	<b>29 381</b>	<b>-22 229</b>

**PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variations
Redevances CMF	109	142	-33
Rémunération du CAC	3 113	3 379	-267
Etat impôts et taxes retenues à la source	0	221	-221
<b>TOTAL</b>	<b>3 221</b>	<b>3 742</b>	<b>-521</b>

**CP1- CAPITAL :**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2016**

Montant	1 631 664
Nombre de titres	17 189
Nombre de porteurs de parts	36

**Souscriptions réalisées**

Montant	61 606
Nombre de titres émis	649
Nombre de nouveaux porteurs de parts	1

**Rachats effectués**

Montant	-380 744
Nombre de titres rachetés	4 011
Nombre de porteurs de parts sortants	7

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	103 029
Plus-values réalisées sur cessions de titres	36 792
Moins-values réalisées sur cessions de titres	-189 781
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	11 761
Commissions / transactions	-900
CTB / transactions	-663
Régularisation des sommes non distribuables (i)	9 490
Droit de sortie	951

**Capital au 31-12-2017**

Montant	1 283 205
Nombre de titres	13 827
Nombre de porteurs de parts	30

**(i) Régularisation des sommes non distribuables**

Régularisation des sommes non distribuable /souscription	-1 372
Régularisation des sommes non distribuable /rachat	10 862

---

<b>Total</b>	<b>9 490</b>
--------------	--------------

---

**CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 12 871 DT et se détaille comme suit :

---

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variations</b>
Résultat capitalisable de l'exercice	15 472	10 522	4 950
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice			
* sur les souscriptions	-242	-16	-226
* sur les rachats	-2 359	1 255	-3 614
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>12 871</b>	<b>11 761</b>	<b>1 110</b>

---

## **PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>Dividendes reçus</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
NEW BODY LINE	3 700	8 529
TPR	0	4 380
SOTIPAPIER	5 683	7 664
MPBS	2 250	4 800
ENNAKL AUTOMOBILES	6 305	6 955
CITY CARS	6 676	6 676
EURO CYCLES	4 830	4 270
SIAME	2 485	4 680
ADWYA	0	3 170
SOTUVER	0	2 100
I.C.F	459	371
ONE TECH HOLDING	2 569	0
UNIMED	2 073	0
CELLCOM	0	1 077
DELICE HODING	3 450	97
SAH LILAS	0	1 719
<b>TOTAL</b>	<b>40 480</b>	<b>56 489</b>

## **PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 13 110 DT contre un solde de 14 478 DT au 31/12/2016 et correspond aux revenus des placements "Istithmar Zitouna" nets de retenue à la source libératoire de 20 %.

## **CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2017 à 30 757 DT contre un total de 54 701 DT au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variations</b>
Rémunération du gestionnaire	24 857	48 801	-23 944
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900	0
<b>TOTAL</b>	<b>30 757</b>	<b>54 701</b>	<b>-23 944</b>

## **CH2 – AUTRES CHARGES :**

Le solde de ce poste s'élève à 7 361DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 5 744 DT au 31 Décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variations</b>
Rémunération du CAC	3 135	3 796	-661
Redevances CMF	1 530	1 709	-179
Charge de purification 2016	2 471	0	2 471
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	225	239	-14
<b>TOTAL</b>	<b>7 361</b>	<b>5 744</b>	<b>1 617</b>

## **NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS**

### ***a) Données par part et ratios pertinents :***

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Revenus des placements	3,876	4,129	3,574	4,091	3,150
Charges de gestion des placements	-2,224	-3,182	-1,882	-1,947	-1,921
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,651</b>	<b>0,946</b>	<b>1,692</b>	<b>2,144</b>	<b>1,229</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,010	0,003	0,006
Autres charges	-0,532	-0,334	-0,283	-0,267	-0,244
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,119</b>	<b>0,612</b>	<b>1,419</b>	<b>1,880</b>	<b>0,991</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,188	0,072	0,083	-0,199	-0,071
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,931</b>	<b>0,684</b>	<b>1,501</b>	<b>1,681</b>	<b>0,920</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	7,451	19,126	3,321	4,657	-11,776
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-11,065	-9,595	-12,696	-6,634	-0,033
Frais de négociation de titres	-0,113	-0,136	-0,077	-0,068	-0,119
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-3,726</b>	<b>9,395</b>	<b>-9,452</b>	<b>-2,045</b>	<b>-11,928</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) +(2)</b>	<b>-2,607</b>	<b>10,007</b>	<b>-8,034</b>	<b>-0,165</b>	<b>-10,937</b>
Droits de sortie	0,069	0,000	0,178	0,110	0,289
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-3,657</b>	<b>9,395</b>	<b>-9,274</b>	<b>-1,935</b>	<b>-11,639</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,853	-0,926	0,584	0,629	0,719
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>-2,805</b>	<b>8,469</b>	<b>-8,690</b>	<b>-1,306</b>	<b>-10,920</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>93,735</b>	<b>95,609</b>	<b>86,455</b>	<b>93,645</b>	<b>93,268</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,01%	3,22%	1,94%	1,87%	1,81%*
Autres charges / actif net moyen	0,48%	0,34%	0,29%	0,26%	0,23%*
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,01%	0,62%	1,55%	1,62%	0,86%*
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 531 447</b>	<b>1 698 091</b>	<b>1 884 129</b>	<b>2 577 830</b>	<b>3 125 437</b>

\* Pourcentages retraités pour besoin de comparabilité.

### **b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

**c) Structure de l'actif**

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2017 par :

- 78,93% de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,
- 19,93% de l'actif en placements monétaires,
- 1,14% de l'actif en liquidité et équivalent de liquidité.

بسم الله الرحمن الرحيم اللهم صل وسلم على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه  
التقرير الشرعي عن نشاط المؤسسة التونسية للأوراق المالية

## صندوق الكوثر

20017

اعتمدت في تقريرتي هذا على القوائم المالية والكشوف المحررة من القائمين على  
نشاط المؤسسة. وأريد أن أسجل ما يلي:

- (1) يتميز العمل المقدم بالدقة والشفافية. كان العرض واضحا مع المقارنة بين  
هذا العام وما سبقه الأمر الذي يعطي صورة بينة للمتتبع عن الجدية .
- (2) كما يتميز بمراعاة المعايير الشرعية كما أقرتها الهيئات الشرعية ، وكذلك  
المعايير المحاسبية
- (3) يلاحظ أن ميدان النشاط ما زال ضيقا. فالمؤسسات التي تستجيب للضوابط  
المعيارية الشرعية بصفة كاملة لم تتجاوز الثمانية. وينضاف إلى ذلك الوضع  
الاقتصادي الصعب. وهو ما أثر تأثيرا سلبيا على النتائج .
- (4) كما يلاحظ أن أربعة من المؤسسات التي شملها نطاق التعامل اقتصر الكشف  
عن سنة 2016 وهي سيتي كارز ، دليس القابضة ، الصناعة للأجهزة والآلات  
الكهربائية، وتونس لمجنبات الأليومونيوم . وإن كان المتوقع أنها تعتمد السير  
في نشاطها على نفس المنهج ، إلا أن الدقة تقتضي اعتماد نشاطها في  
عام 2017.
- (5) إن المؤسستين التاليتين أورسيكل وتلنت القابضة اللتين لم تتحقق فيهما  
مراعاة جميع المعايير، وانتظر بهما صدور النتائج النهائية يعاملان حسب  
النتائج فإذا برزت النتائج النهائية مستجيبة للمعايير فبها ونعمت ، وإلا فإن  
فوائدهما تصرف في النفع العام.
- (6) أدعو الله بموصول التوفيق. والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته.

محمد النوري

محمد المختار السلامي

منير قراجة

عضو الهيئة الشرعية

رئيس الهيئة الشرعية

عضو الهيئة الشرعية

